

Extrait du règlement de fonctionnement du centre de formation Saint Honoré

Article 1

Règlement d'admission à la formation préparant aux DEEJE et DEES

Références légales et réglementaires :

*Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Décret n°2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.*

La loi ORE du 8 mars 2018 introduit les formations en travail social dans la procédure d'admission nationale de l'Enseignement supérieur.

Chaque candidat souhaitant réaliser une formation initiale de niveau 2 au centre Saint Honoré (EJE ou ES), doit au préalable enregistrer ses vœux d'orientation sur une plate-forme dédiée mise en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : **PARCOURSUP**¹. Cette procédure est règlementée et circonscrite dans un calendrier publié par le Ministère.

A l'issue de la phase de saisie des vœux du candidat sur la plate-forme PARCOURSUP, les centres de formations procèdent à l'examen du dossier du candidat puis évaluent son admission lors d'un entretien.

Examen des vœux des candidats préalables à l'entretien d'admission

Constitution du dossier du candidat

Le dossier d'examen préalable à l'entretien d'admission doit obligatoirement contenir des pièces fournies directement via la plate-forme PARCOURSUP :

- Un curriculum vitae²
- Un courrier d'une page maximum explicitant les motivations du projet professionnel du candidat³.

Ce dernier document a pour objet, d'une part, de vérifier si le candidat a pris connaissance des attendus de la formation choisie et s'il possède des éléments de connaissance du projet pédagogique du centre de formation Saint Honoré ; d'autre part, ils permettront d'évaluer, à minima, le niveau d'écriture et d'élaboration du candidat.

¹ <https://www.parcoursup.fr/>

² Document déposé sur la plate-forme PARCOURSUP

³ Idem

Frais de procédure d'admission

Les frais relatifs à la procédure d'admission s'élevaient à **90€ au total**. Dont 45 € de frais de dossier restant acquis au centre de formation Saint Honoré, en cas de désistement ou d'abandon de la procédure d'admission.

Modalités d'examen des vœux

Les dossiers préalables à l'entretien d'admission sont transmis au centre de formation Saint Honoré via la plate-forme PARCOURSUP.

Une première sélection est effectuée par le service des admissions chargé de vérifier la conformité du dossier, sur le plan réglementaire relatif à l'entrée en formation préparant au DEEJE et au DEES⁴.

Chaque dossier retenu selon les critères réglementaires est ensuite transmis à une commission désignée par le Directeur du centre afin d'évaluer la faisabilité du parcours de formation.

Cette commission est composée de :

- un responsable de formation ou un formateur permanent du centre Saint Honoré.

La commission valide la recevabilité du dossier afin que le candidat puisse être convoqué à l'entretien d'admission.

Les critères retenus pour cette évaluation sont :

- les aptitudes à l'écrit : orthographe, syntaxe ;
- les aptitudes à élaborer un projet professionnel : connaissance du métier, attendus de la formation, références bibliographiques citées...

Cette phase ne donne pas lieu à notation. Le dossier est validé ou non pour accéder à la phase d'entretien d'admission.

L'entretien d'admission

Modalités relatives à l'entretien d'admission

Les candidats sélectionnés pour l'entretien d'admission sont informés et convoqués par courrier postal.

Ils se rendent à l'entretien munis de cette convocation.

L'entretien, mené par un professionnel du secteur concerné, **dure de 30 minutes** durant lesquelles le candidat devra exposer son projet de formation et sera attendu sur les critères suivants⁵ :

- ⇒ Attendu 1 : Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute ;
- ⇒ Attendu 2 : Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress ;
- ⇒ Attendu 3 : Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde ;

⁴ Cf. textes réglementaires cités plus haut.

⁵ Critères imposés par la DGCS dans le cadre de la loi ORE

- ⇒ Attendu 4 : Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ;
- ⇒ Attendu 5 : Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans des projets collectifs ;
- ⇒ Attendu 6 : Pouvoir organiser son travail, travailler de façon autonome, seul/en équipe ;
- ⇒ Attendu 7 : Savoir mobiliser des compétences d'expression orale ou écrite.

Le dossier mis à la disposition des évaluateurs comprend :

- une grille d'évaluation
- un guide d'entretien
- le CV
- Le projet de formation du candidat

Les résultats de l'admission définitive sont portés à la connaissance des candidats par voie de courrier postal après validation par la commission d'admission.

Compétences des évaluateurs

L'évaluateur est un professionnel du métier de la formation demandée ou un formateur dans la filière concernée ou un psychologue.

Il évalue les candidats à partir de la grille d'entretien et appose une appréciation notée sur la grille d'évaluation. Cette appréciation doit permettre au candidat de comprendre ce qui a motivé sa note.

Sont réputés admis, tous les candidats ayant obtenu une note de 10/20.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Si un candidat a obtenu au moins 8/20, son dossier est réétudié lors de la commission finale d'admission.

La commission finale d'admission peut, à la lumière des commentaires des examinateurs et du dossier du candidat, réévaluer la note à la hausse. Il ne peut en aucun attribuer une note inférieure à celle donnée par les examinateurs.

Commission finale d'admission

La commission finale d'admission est composée comme suit :

- Le directeur(ice) du centre de formation Saint Honoré ou son représentant ;
- Un professionnel de la filière métier demandée ou un formateur de la filière demandée.

Les candidats non admis qui souhaitent prendre connaissance des motifs du refus de leur candidature peuvent rédiger un courrier à l'attention de la Direction du centre de formation Saint Honoré afin de pouvoir consulter leur évaluation.